

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du
Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, de l'IFAPME
et des Centres de compétences, concernant
La stratégie européenne « From farm to fork »

Le 20 mai dernier, la Commission européenne présentait deux stratégies issues du Pacte vert, à savoir une stratégie « *Pour la Biodiversité* », et une autre « *From farm to fork* », ou de la « *Ferme à la table* » dans sa version française.

Avec ses deux stratégies agricoles, la Commission veut réduire l'utilisation d'intrants et consacrer davantage de terres agricoles à la production biologique et à la biodiversité. Dans le détail, la Commission veut par exemple d'ici 2030:

- Porter de 8 à 25% la proportion de terres agricoles certifiées bio en Europe;
- Réduire de 50% l'utilisation de pesticides;
- Réduire de 20% l'utilisation de fertilisants, autrement dit les engrais;
- Utiliser 10% des surfaces agricoles européennes afin d'y placer des haies, des bandes fleuries, ou d'autres éléments à « haute diversité ».

La Commission invite désormais le Parlement et le Conseil à approuver ces deux stratégies et les engagements qu'elles comportent. Les objectifs issus de ces stratégies devraient se retrouver dans les plans stratégiques nationaux afin que la PAC soit l'outil de mise en œuvre de ces objectifs.

Monsieur le Ministre, je suis inquiète. Nous savons que ces objectifs conduiront inévitablement vers une baisse de la production agricole. Dans un contexte pessimiste concernant les négociations de la future PAC et de son budget fortement orienté à la baisse, je crains que nos agriculteurs ne soient pas assez soutenus pour les efforts demandés par la Commission européenne.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position par rapport à cette stratégie « *From farm to fork* » de la Commission européenne? Le timing d'annonce choisi par la Commission veut-il dire que les négociations pour la future PAC ont recommencées? Une discussion intra-belge entre Ministres de l'Agriculture et acteurs du secteur agricole est-elle déjà prévue afin d'analyser les propositions de la Commission européenne pour une éventuelle inscription dans notre plan stratégique?

Suivi de la question:

➔ Commission du 04/06/2020

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de:

- ❖ M. FLORENT, sur « la nouvelle stratégie européenne Farm to Fork »;
- ❖ M. Fontaine, sur « la stratégie « De la ferme à la fourchette » »;
- ❖ Mme Cassart-Mailleux, sur « la stratégie européenne From farm to Fork ».

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je commence tout d'abord par m'excuser pour mon impolitesse: je dois poser ma question et ensuite partir prendre le dernier train pour Marbehan. Je tiens à vous le dire. Je n'aime pas tellement ce procédé, mais étant donné qu'il y a des questions jointes, j'écouterai avec attention votre réponse.

Les deux stratégies de la Commission européenne sont sorties: Farm to Fork, « *De la ferme à la table* » ou « *De la fourche à la fourchette* », selon la traduction, et puis celle sur la biodiversité.

De son propre aveu, la Commission dit textuellement: « *En relançant notre économie, il est crucial d'éviter de retomber dans nos vieilles mauvaises habitudes* ». Cette stratégie énumère un certain nombre d'objectifs. Quelle est la position de la Wallonie par rapport à ces objectifs parfois ambitieux et parfois plutôt en phase avec la DPR?

Sommes-nous prêts à intégrer cette stratégie? Il y a notamment une réduction de 50 % des pesticides et une augmentation significative des aires protégées de l'ordre de 10 %? Atteindre 25 % de surfaces agricoles, cela rejoint la DPR. Bref, vous avez certainement lu l'ensemble comme moi, et je ne vais pas citer tous les objectifs.

J'aimerais connaître la position du Gouvernement sur cette stratégie et puis surtout le gap qu'il convient de couvrir par rapport à la Wallonie. Merci pour vos réponses et encore mes excuses pour mon départ, mais j'écouterai votre réponse avec attention.

M. Fontaine (PS). - Je suis toujours là. Je ne viens pas de Marbehan, de Cul-des-Sarts, mais je ne viens pas en train non plus parce qu'il n'y a pas de train et je mettrais trois fois plus de temps. J'ai intitulé ma question « *De la ferme à la fourchette* », car c'est une des traductions possibles.

Nous avons pu découvrir récemment les grands axes de la stratégie « *De la ferme à la fourchette* » de la Commission européenne qui s'inscrira dans le Pacte vert pour l'Europe. Cette stratégie, qui se déclinera en trois axes, et le catalogue de propositions de la Commission prévoient une échéance à 2030, sur le long terme.

Le premier axe concerne la diminution drastique de l'utilisation de produits chimiques, rabotant l'utilisation de pesticides et antimicrobiens de 50 %, et celle des fertilisants d'au moins 20 %. Ce premier objectif s'accompagne de la volonté d'utiliser 25 % de l'espace agricole pour le bio ainsi que d'une volonté de diminution de la pollution via la valorisation de la biomasse ou des énergies renouvelables.

Le deuxième axe veut réduire la dépendance européenne au soja dans l'alimentation animale pour favoriser des alternatives européennes, réduisant ainsi les importations, l'impact climatique et prenant mieux en compte le bien-être animal.

Le troisième axe vise, quant à lui, à lutter contre le gaspillage alimentaire et la Commission veut proposer, d'ici 2023, des objectifs juridiquement contraignants pour réduire celui-ci. Quelle est votre position sur cette stratégie européenne? Ces mesures vont-elles, à votre avis, assez loin, notamment en termes de réduction des produits chimiques?

Cette stratégie vise également à réduire l'impact écologique et climatique de l'agriculture. Dans quelle mesure cette stratégie impactera-t-elle l'accroissement des aides financières et du soutien public annoncés dans la DPR pour les agriculteurs wallons anticipant les changements climatiques? L'agriculture wallonne est-elle suffisamment préparée à l'augmentation de la surface agricole bio décrite dans cette stratégie?

Comment comptez-vous lutter contre le gaspillage alimentaire? Je pense aux images de hangars entiers de pommes de terre qui risquent d'être jetées, dont une partie a été rachetée par la Wallonie. D'autres initiatives sont-elles à l'étude?

M. Borsus, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (MR). – Madame et Messieurs les députés, nous sommes à un tournant de plusieurs politiques européennes et l'annonce de la transition prévue dans le Pacte vert et dans la stratégie « *De la fourche à la fourchette* » ou « *De la fourche à l'assiette* » est un de ces éléments extrêmement importants.

En ce qui concerne cette transition proposée par la Commission européenne, je dois constater qu'elle est en droite ligne avec les politiques menées en Wallonie et avec les objectifs de notre Déclaration de politique régionale. On y retrouve des objectifs ambitieux dont certains sont comparables. Parfois, les objectifs sont encore plus ambitieux au niveau régional, comme vous avez pu le lire dans le cadre de notre Déclaration de politique régionale.

Les différents domaines abordés dans la stratégie européenne nécessitent cependant à la fois le développement d'alternatives et la mobilisation – comme Mme Cassart-Mailleux l'a indiqué très justement – de moyens et de ressources pour soutenir cette transition. Ils nécessitent également le développement de recherche, d'évaluation de ces impacts, d'innovation et, par ailleurs, une quantification de l'ensemble des moyens et des impacts avant de prendre les mesures.

N'oublions pas que le secteur agricole compte plusieurs « sous-secteurs » confrontés à des situations de crise, de chutes de prix ou de difficultés significatives. Par ailleurs, Mme Cassart-

Mailleux l'a également évoqué dans le cadre de son intervention, le contexte financier qui nous est annoncé est un contexte de diminution de moyens. J'entends que l'on va soutenir des orientations fortes, ambitieuses, mais avec des moyens diminués et cela m'inquiète fortement, comme l'inquiétude du monde agricole est très légitimement perceptible.

En ce qui concerne la Wallonie, je suis convaincu que nous devons miser sur nos atouts, notamment une très grande expertise agricole dans un grand nombre de domaines, de l'élevage jusqu'à la production agricole, végétale, et dans de nombreux secteurs. Nos atouts sont aussi une agriculture de précision, des prairies permanentes, une agriculture biologique et, entre autres secteurs, toute une série d'éléments qui nous permettent de contribuer à la préservation du climat, de la biodiversité et de l'environnement, et qui méritent d'être soutenus.

En ce qui concerne la PAC et les plans stratégiques, vu les retards enregistrés tant eu niveau du cadre financier pluriannuel que des propositions législatives relatives à la PAC, la Commission européenne a proposé une réglementation visant à assurer la transition entre l'actuelle période de programmation et la période prochaine. Cette réglementation, qui devrait être adoptée à l'été, permet aux États membres qui le souhaitent de prolonger d'un an leur programme de développement rural en utilisant les moyens budgétaires prévus pour 2021.

Cependant, eu égard aux retards que je viens de mentionner et à la crise du COVID, il semble plus que probable désormais qu'une période de transition de deux ans sera d'application. Dans cette hypothèse, le calendrier serait adapté et le plan stratégique PAC entrerait en application au 1er janvier 2023.

L'administration poursuit la préparation du plan:

- après l'étape un, la réalisation d'une analyse SWOT et l'identification des besoins;
- les étapes deux, identification des interventions à mettre en œuvre;
- trois, les éléments communs à plusieurs interventions – définition, conditionnalité, et cetera – sont en cours d'élaboration.

Concernant les ECO-régimes, la volonté de la Wallonie est de les utiliser de manière ambitieuse. Ils joueront un rôle important dans la réalisation des cibles environnementales et climatiques que la Wallonie se sera fixées. Par conséquent, il est primordial de s'assurer à la fois de la bonne information, de la bonne compréhension et de l'adhésion des agriculteurs et autres intervenants à ces nouvelles informations volontaires. C'est pourquoi, au niveau européen, la Belgique plaide pour plus de flexibilité dans la définition des ECO-régimes ainsi que dans l'utilisation des fonds qui leur sont alloués.

Concernant la situation de la pomme de terre que vous évoquez, Monsieur Fontaine, il faut souligner que nous sommes confrontés ici aussi à une situation exceptionnelle, une situation de crise liée aux mesures de confinement et aux conséquences de la crise sanitaire.

Des initiatives ont été prises pour éviter le gaspillage. L'APAQ-W a lancé avec grand soutien une campagne de promotion. Avec ma collègue Mme la Ministre Morreale, le Collège des

producteurs a organisé une proposition de distribution des excédents aux associations caritatives ainsi qu'aux banques alimentaires et aux circuits de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, nous avons mis en place avec la FWA une plateforme pour connecter les producteurs de pommes de terre et les éleveurs pour une valorisation subsidiaire en alimentation animale. C'est la FWA qui est à l'initiative de cela. Enfin, la FWA, la FIWAP et ValBiom cherchent à valoriser une partie résiduaire par le biais de la biométhanisation.

Concernant l'agriculture biologique, l'actuel Plan stratégique pour le développement de l'agriculture bio en Wallonie arrive à échéance cette année. Le nouveau plan pour la période 2021-2030 est en cours d'élaboration. Merci à celles et ceux qui préparent ce plan. Pour celui-ci, la Déclaration de politique régionale fixe l'objectif de 30 % de la surface agricole wallonne sous contrôle bio en 2030, soit un objectif supérieur à celui fixé dans la stratégie européenne qui est de 25 % en 2030, comme vous l'avez rappelé. Notre objectif est ambitieux. Cela ne m'étonne pas et témoigne de la volonté du Gouvernement dans son ensemble de poursuivre et de renforcer son soutien à ce mode de production.

Concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques, en 2017, 96 % des 6.400 tonnes étaient utilisés par des professionnels et principalement des agriculteurs. Les éditions successives du Programme wallon de réduction des pesticides ont déjà permis de limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques de façon considérable: zéro phyto dans les espaces publics et les forêts, mesures en faveur de la réduction des risques liés à l'usage des PPP, produits phytosanitaires, développement d'alternatives, formations, et d'autres dispositions encore.

Le Programme wallon de réduction des pesticides III, qui couvre la période 2023-2027, est déjà en préparation. Il s'articulera bien sûr avec la stratégie Biodiversité et la stratégie Farm to Fork dans le cadre de la Déclaration de politique régionale.

Enfin, au niveau belge, un groupe de travail de la Conférence interministérielle de la politique agricole, associant le Fédéral et les Régions, a récemment été mis en place pour coordonner une position et une expression belges sur la stratégie Farm to Fork. L'administration wallonne en charge de l'agriculture et de l'environnement participe activement à ce groupe de travail.

Je voudrais indiquer que l'on participe bien sûr à la volonté de rencontrer des objectifs ambitieux en termes de bio, de transition, d'environnement, de résilience, mais il ne faut pas que ce soit au détriment, tout simplement, de moyens pour permettre le revenu du monde agricole. Ceci doit s'accompagner de mesures de prévention des crises en matière agricole.

Il faut également une cohérence.

On ne peut pas en même temps plaider l'adoption rapide du MERCOSUR et venir nous proposer en interne des stratégies ambitieuses comme celle-là; venir nous demander d'importer des produits dans les conditions de production, d'exploitation, sanitaires, de traçabilité, environnementales, d'empreinte climatique, qui sont d'une tout autre nature dans

des accords commerciaux et, par ailleurs, nous proposer une stratégie de cette nature. Il ne faut pas que la main gauche ou la main droite de la Commission ignore ce que l'autre fait. C'est la même dynamique qui doit nous animer.

Je dois dire que je salue avec intérêt la position prise concernant le MERCOSUR par le Parlement des Pays-Bas, cet après-midi, qui s'est opposé à l'adoption et à la ratification du MERCOSUR. C'est un événement politique majeur. Je m'attendais personnellement, à la suite d'un certain nombre d'informations collectées de contacts, à des expressions contre la ratification du MERCOSUR en Europe, mais je ne m'attendais pas nécessairement à ce qu'elles viennent des Pays-Bas. À cet égard, c'est un fait politique majeur. La Wallonie, dans son expression sur le MERCOSUR, n'est pas ou n'est plus seule.

Vous connaissez ma position nuancée à cet égard puisqu'on a besoin de commercer et de pouvoir cadrer un certain nombre d'activités de commerce à l'international dans des conditions modernisées. On doit être offensif comme la Commission l'est, on doit prévoir les moyens pour ce faire, mais on doit aussi être cohérent. Être cohérent, c'est notamment avoir une étude des effets cumulés, de l'ensemble des effets en matière environnementale, de ce que l'on conclut comme traité. La DG Concurrence doit aussi être bien en phase avec ce que nos autres DG et la Commission dans son ensemble plaident pour l'intérieur de l'Europe.

Voilà ma conviction pour veiller à assurer l'avenir de notre agriculture dans un contexte, certes différent, mais respectueux aussi du monde agricole. Je rappelle que, quand on investit dans le monde agricole, on ne bascule pas comme cela du jour au lendemain et que des évolutions nécessitent des moyens. Si c'est pour priver de moyens et les mettre ailleurs en se disant: « Avec cela, les agriculteurs vont se débrouiller », cela ne va pas. Il faut également être cohérent à cet égard.

M. Fontaine (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses et des informations apportées. Comme vous le dites, le secteur agricole est en crise et les moyens de la Commission européenne vont en diminuant. L'inquiétude des agriculteurs est donc totalement légitime.

La période de transition, qui pourrait passer d'un an à deux ans, n'est pas une mauvaise chose pour que le monde agricole se prépare. J'aime bien quand vous dites que vous allez plaider pour la flexibilité. Je pense que c'est tout à fait cela. Je retiendrai une chose que vous venez de dire, c'est la cohérence. Effectivement, on ne peut pas imposer à un agriculteur de faire quelque chose sans, derrière cela, l'aider ou sans imaginer les conséquences de cet acte.

Je voudrais juste terminer sur une note très positive.

Je vous félicite personnellement pour les initiatives que vous avez mises en place avec Mme la Ministre Morreale pour éviter le gaspillage de pommes de terre. C'est un détail, mais c'est important parce qu'il y a des choses difficilement acceptables par les citoyens en cette période.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie M. le Ministre d'avoir fait le point et d'avoir pris le temps de répondre à l'ensemble de nos questions. Il est clair que la DPR est ambitieuse et

qu'elle a une certaine corrélation avec la stratégie européenne. Néanmoins, comme on vient de le souligner, l'agriculture est en crise, les moyens de la PAC sont en diminution et le secteur agricole est réellement inquiet. Je sais que vous êtes tout à fait conscient de cette inquiétude.

Je reconnais votre bon sens lorsque vous dites qu'il faut de la cohérence. Là, on vous rejoint: il y a des ambitions et des moyens doivent être mis, mais il faut également de la cohérence et être respectueux du monde agricole. Si l'on veut évoluer, il faut se donner les moyens et il faut – j'y reviens, mais je sais que vous y tenez fortement aussi – garantir un revenu au secteur agricole.

Ce sera toute une équation, mais nous avons une période transitoire pour laquelle nous essayons de trouver des solutions afin que cette équation puisse être un win-win, puisse répondre aux objectifs européens et de la DPR, mais aussi garantir à l'agriculteur un revenu et une évolution avec un moyen à longue durée de son métier.